



Integrer l'armée apres effacement du B2

Par **JBEC**, le **24/02/2013** à **15:28**

Bonjour ,j'ai écopé d'un rappel a la loi en 2010 pour une possession de stupéfiant. Fin 2012 j'ai fais les démarches pour entrer a l'armée , mais début 2013 j'ai reçu une réponse négative du fait que mon casier (B2) n'était pas vide. Je m'apprete a entamer la procédure d'effacement de mon B2 et je me demandais si , une fois mon casier effacer , je pourrais ré-entreprendre les démarches et intégrer l'armée.
Merci pour vos réponses

Par **citoyenalpha**, le **03/03/2013** à **07:16**

Bonjour
effectivement vous pourrez, une fois l'effacement accordé, déposer une demande d'intégration.
Attention cependant l'incorporation n'est point de droit. Une sélection est opérée par les différents corps de l'armée.
Restant à votre disposition